



LE FOOTBALL EST UN SPORT D'ÉQUIPE. IL Y A DONC QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES À SUIVRE POUR QUE LA SAISON SE DÉROULE AU MIEUX POUR TOUT LE MONDE DANS UN CLUB COMME LE NOTRE OU LES DIRIGEANTS SONT BÉNÉVOLES ET LE TARIF DES LICENCES TRÈS MODESTE. IL APPARTIENT À CHACUN D'ENTRE NOUS DE FAIRE EN SORTE QUE NOUS PUISSIONS CONTINUER À PRATIQUER NOTRE PASSION SANS QUE LES BÉNÉVOLES SOIENT ÉPUISÉS EN FIN DE SAISON.

Article 1 : Inscription au club

Etre licencié et avoir le droit de pratiquer le football au sein de l'AL Coataudon, implique :

- ✓ d'avoir pris connaissance de la présente charte, du règlement intérieur du club et tacitement de l'approuver
- ✓ d'avoir acquitté le montant de l'inscription lors de la signature de la licence
- ✓ d'être à jour de la visite médicale obligatoire
- ✓ d'avoir fait les démarches informatiques pour valider la demande de licence
- ✓ d'être autorisé à prendre part aux entraînements et rencontres par les dirigeants de sa catégorie

Article 2 : Entraîneurs, éducateurs et dirigeants

Les entraîneurs et les éducateurs ont été choisis pour leurs **compétences techniques et leurs qualités humaines**. Ils ont **toute autorité** en matière de choix technique, tactique et de composition d'équipes.

Les dirigeants ont pour mission **d'épauler les entraîneurs et les éducateurs** lors des matches ou des entraînements. Ils ont **toute autorité** sur les joueurs pour faire appliquer les consignes du club et des entraîneurs.

Article 3 : Les joueurs

s'engagent à :

- ✓ être présent aux entraînements et ne pas quitter la séance sans autorisation ;
- ✓ se tenir informé des convocations ;
- ✓ respecter les horaires ;
- ✓ prévenir le plus tôt possible et au plus tard au moins 24h à l'avance, d'une absence ou d'un empêchement ;
- ✓ accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ;
- ✓ respecter les arbitres, adversaires, les spectateurs ainsi que le matériel mis à disposition ;
- ✓ arbitrer les rencontres si besoin et accompagner les jeunes arbitres du club ;
- ✓ ne pas oublier son équipement ;
- ✓ nettoyer les vestiaires après les entraînements et les rencontres, ramasser le matériel et les objets pouvant trainer (bouteilles d'eau...) ;
- ✓ Mettre en place et participer aux casse-croûte d'après match en laissant les locaux et le matériel dans un état de propreté satisfaisant ;
- ✓ Apporter son aide lors des manifestations organisées par le club (loto, tournois, etc...) ;
- ✓ En cas de blessure survenue lors d'une rencontre ou lors d'une séance d'entraînement, prévenir immédiatement son dirigeant et transmettre au plus tôt les copies des certificats et tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier ;
- ✓ Il est impératif de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur pour les entraînements ou les matches. **Le club décline toute responsabilité** en cas de perte ou de vol à l'intérieur de l'enceinte sportive ainsi que lors des déplacements.
- ✓ s'engagent à arbitrer un (ou des) match(s) de jeunes pendant sa suspension consécutive à un carton rouge ou une accumulation de cartons jaunes.
- ✓ Etre présents aux permanences de signatures de licences organisées par le club
- ✓ Etre titulaire d'une licence à l'AL Coataudon lors d'une saison ne signifie pas systématiquement pouvoir reprendre une licence la saison suivante, le club étant souverain en la matière.

Les joueurs doivent **défendre les couleurs de l'AL Coataudon**, avec honneur, fierté et fair-play, quelle que soit l'équipe dans laquelle ils jouent.

Article 4 : Les parents de joueurs mineurs

Il nous paraît tout d'abord important de préciser aux parents que la sécurité de leurs enfants reste de **leur responsabilité en dehors des heures officielles d'entraînement et de rencontres et de l'enceinte sportive**.

Nous demandons donc aux parents de :

- ✓ préciser à leur(s) enfant(s) de les attendre en cas de retard dans l'enceinte du stade.
- ✓ s'assurer de la prise en charge de son (ses) enfant(s) par un dirigeant en l'(les) accompagnant jusqu'au lieu de rendez-vous et être présent à la fin de l'activité pour reprendre les enfants.
- ✓ respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matches.
- ✓ accompagner l'équipe de leur(s) enfant(s) aussi souvent que nécessaire dans la saison pour un match à l'extérieur ou un tournoi en respectant le mode de désignation mis en place par le responsable de catégorie ou/et correspondant administratif. Au cas où vous ne pourriez pas assurer ce transport, nous vous demandons de vous arranger avec une autre personne afin qu'elle vous remplace. Elle devra, comme vous être titulaire du permis de conduire valide et d'un contrat d'assurance valide pour le transport des enfants et respecter le code de la route.
- ✓ votre enfant devra avoir une tenue et des chaussures de rechange afin de ne pas salir le véhicule le transportant.
- ✓ prévenir au plus tôt les dirigeants d'une éventuelle absence.
- ✓ respecter les adversaires et les arbitres
- ✓ d'être des supporters et non pas des entraîneurs
- ✓ participer au lavage du jeu de maillots de l'équipe, par roulement.
- ✓ apporter leur aide lors des manifestations organisées par le club (loto, tournois, etc...)
- ✓ informer le club et obtenir son autorisation pour la participation de son enfant à un entraînement ou un tournoi ou une rencontre, porte ouverte sous les couleurs d'un autre club. Dans le cas où cette disposition ne serait pas respectée, nous déclinons toute responsabilité en cas de blessure ou autre fait pouvant survenir à cette occasion.
- ✓ de ne pas manifester devant les enfants et autres parents en cas de déception ou incompréhension quant à la composition d'équipes, contenu des entraînements, etc... mais demander un rendez-vous au responsable de catégorie pour en discuter sereinement. Vous pouvez également en référer au (à la) correspondant(e) administratif(ve) de la catégorie qui fait le lien entre vous et les responsables techniques. Vous pouvez ensuite contacter le président si vous estimez nécessaire de le faire.
- ✓ en cas de blessure survenue lors d'une rencontre ou lors d'une séance d'entraînement, prévenir immédiatement son dirigeant et à transmettre au plus tôt les copies des certificats et tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier.
- ✓ il est impératif de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur pour les entraînements ou les matches. **Le club décline toute responsabilité** en cas de pertes ou de vols à l'intérieur de l'enceinte sportive, ainsi que lors des déplacements.
- ✓ être présents aux permanences de signatures de licences organisées par le club.
- ✓ être titulaire d'une licence à l'AL Coataudon lors d'une saison ne signifie pas systématiquement pouvoir reprendre une licence la saison suivante, le club étant souverain en la matière.

Merci de votre attention et bonne saison